



**PRÉFÈTE  
DE L'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Beauvais, le 28 FEV. 2023

**La préfète de l'Oise**

à

**Mesdames et Messieurs les maires**

Dans un courrier en date du 17 janvier 2023, je vous informais des différentes aides mises en place par le Gouvernement pour prendre en charge une partie de la hausse des coûts des factures d'énergie des entreprises.

Je vous rappelle que ces aides peuvent se cumuler en fonction de la taille de l'entreprise et de sa consommation actuelle d'énergie. Le détail de ces aides est disponible sur le site du Ministère de l'Économie à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/hausse-prix-energie-dispositifs-aide-entreprises>. Un logigramme reprenant l'ensemble des aides existantes est joint en annexe du présent courrier.

Par ailleurs, afin de bénéficier du bouclier tarifaire, de l'amortisseur électricité ainsi que des conditions tarifaires spécifiques, les entreprises doivent impérativement compléter le modèle d'attestation joint en annexe. Cette attestation doit être transmise au fournisseur d'énergie **avant le 31 mars 2023**. À ce jour, seulement 50 % des entreprises se sont fait connaître auprès de leur fournisseur d'énergie.

Pour accompagner au mieux les chefs d'entreprise, les services de l'État et les chambres consulaires ont déployé plusieurs points de contacts locaux afin de répondre aux questions ou difficultés éventuellement rencontrées :

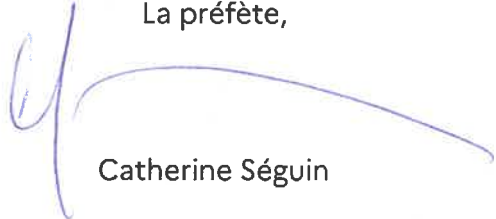
– un formulaire accessible en ligne destiné aux chefs d'entreprise pour leur permettre d'être recontacté(e)s en cas de difficulté ou besoin d'accompagnement :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/formulaire-de-contact-a-l-attention-des-chefs-d-en> ;

- la conseillère départementale à la sortie de crise est joignable par téléphone au 03 44 06 35 24 ou au 06 74 39 06 14 ou par mail [codefi.ccsf60@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:codefi.ccsf60@dgfip.finances.gouv.fr) ;
- les chambres consulaires peuvent être jointes aux numéros suivants :
  - Chambre de métiers et de l'artisanat dans l'Oise via un numéro unique : 09 72 72 72 07 ;
  - Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise via un numéro unique : 03 44 79 80 97.

Je vous remercie de votre implication sur ce sujet majeur de la vie de nos territoires et sais pouvoir compter sur vous pour relayer ces informations au plus grand nombre.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Maires l'expression de ma considération distinguée.

La préfète,  
  
Catherine Séguin